

SÉANCE DU 06 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le six mars à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, AYADI Jalila, CHABRAT Béatrice, DUBOIS Véronique et LANGRY Véronique.

MM. LEMAITRE Yves, MARTINS Philippe, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno, ROLLET Thibault.

ABSENT EXCUSÉ :

Mme BOYER Candice.

SECRÉTAIRE :

Mr ROLLET Thibault.

Le compte rendu de la séance du 06 février 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

CITY STADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour réaliser le city stade, la commune pourrait obtenir 70% de subventions de la part de la Région et du Département sans faire de contrat rural. Cela permettrait de réaliser cet investissement plus rapidement.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander ces subventions pour la réalisation de ce projet.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est renseigné auprès du SDESM concernant la rénovation de l'éclairage public et le passage aux leds afin d'économiser de l'énergie. Ce projet permettra aussi d'abaisser l'intensité lumineuse en milieu de nuit.

Ce projet pourra faire l'objet d'une subvention par le SDESM de 50% en 2022. Une subvention de la part de la Région est peut-être aussi à étudier.

L'investissement pour rénover, dans un premier temps, les 57 lampadaires qui dépendent de l'armoire électrique de la Rue Martin IV, s'élèvent à 54 170€ H.T.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce projet.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Suite au dernier conseil du 06 février 2021, Mr le Maire et ses adjoints ont rencontré la société Décolum afin de se renseigner concernant l'achat de décorations de Noël.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'achat de décorations représente un investissement d'environ 5000€ pour la commune. À ce jour la location coûte 1225€ par an. La pose et la dépose resteraient à la charge de la commune comme précédemment.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cet achat.

Une commission, composée de Mmes Chabrat, Dubois, Langry et de Mr Lemaître, se réunira pour choisir les décorations.

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET CANTONALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les élections Régionales et Cantonales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

Étant donné le protocole sanitaire qui risque d'être toujours en vigueur à ces dates, le Conseil Municipal décide d'organiser ces élections à la salle polyvalente.

RPI

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les compétences du RPI et son fonctionnement.

Ce syndicat gère tout ce qui concerne le périscolaire à savoir : la garderie du matin et du soir, la cantine et l'étude. Il assure le ménage de toutes les écoles. Il achète les fournitures scolaires. Il rémunère les deux ATSEM de maternelle et le personnel assurant toutes ces compétences. Il est propriétaire de l'école maternelle et de la cantine.

Ce syndicat demande une participation aux communes de 300 000€. Cette participation est répartie selon la population et le nombre d'enfants de la commune scolarisés. Pour Andrezel, le coût avoisine les 70 000€ pour cette année.

PROJET DE PRISON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la Préfecture d'implanter un établissement pénitentiaire sur la ZAC de Crisenoy. Projet qui ne fait pas l'unanimité au sein de l'intercommunalité.

VACCINATION COVID DES + de 75 ANS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Député Jean-Louis THIERIOT a obtenu une centaine de doses de vaccins pour la CCBRC.

Chaque commune a la possibilité d'inscrire trois personnes pour cette vaccination.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de proposer cette vaccination en commençant par les personnes les plus âgées.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Stationnement

Suite au dernier conseil municipal, un membre du Conseil demande où en sont les démarches concernant le véhicule stationné rue Martin IV.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'après renseignements pris auprès de la Gendarmerie, qu'une nouvelle lettre a été envoyée aux propriétaires. Celle-ci étant à ce jour, sans effet, Mr le Maire prendra contact avec la Gendarmerie dans les prochains jours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.